

**DESCRIPTIF DE TERRAIN à BATIR**  
issu d'un lotissement  
Loi MACRON

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage.

Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. -- [Anc. art. L. 111-5-3, al. 1er.] »

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison...»

Article L.271-1 du Code de la construction et de l'habitation :

« Pour tout acte ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation, la souscription de parts donnant vocation à l'attribution en jouissance ou en propriété d'immeubles d'habitation ou la vente d'immeubles à construire ou de location-accession à la propriété immobilière, l'acquéreur non professionnel peut se rétracter dans un délai de dix jours à compter du lendemain de la première présentation de la lettre lui notifiant l'acte...»

COMMUNE DE CREULLY SUR SEULLES

LOTISSEMENT Le Grand Clos 1

DATE DE L'ARRÊTÉ DE PERMIS D'AMÉNAGER: 13 Mars 2024

N° DU PERMIS D'AMENAGER : 014 200 23 D0002

Tranche 2

Lot n°47

PARCELLE CADASTREE : SECTION ZH n°286p

SUPERFICIE DU LOT = 408 m<sup>2</sup> env.

SURFACE PLANCHER MAXIMALE AUTORISÉE = 190 m<sup>2</sup>

Dressé le 04/10/2024 , par GEOMAT, SELAS de Géomètres-Experts à CAEN

**GEOMAT**

Ghislain de BOIRY

SELAS DE GEOMETRES-EXPERTS

au capital de 1 000 000 €

37, rue des Compagnons - 14000 CAEN

Tél 02 31 53 39 00 - Fax 02 31 53 39 01

R.C.S. Rennes D 384 653 044

Bureau secondaire de Caen : Responsable Ghislain de BOIRY

37, rue des Compagnons - 14000 CAEN  
Téléphone : 02 31 53 39 00 Télécopie : 02 31 53 39 01  
E-mail: agence.caen@geomat.fr

SELAS de GEOMETRES EXPERTS au capital de 1 000 000 Euros - RCS Rennes 384 653 044

**Département du Calvados**

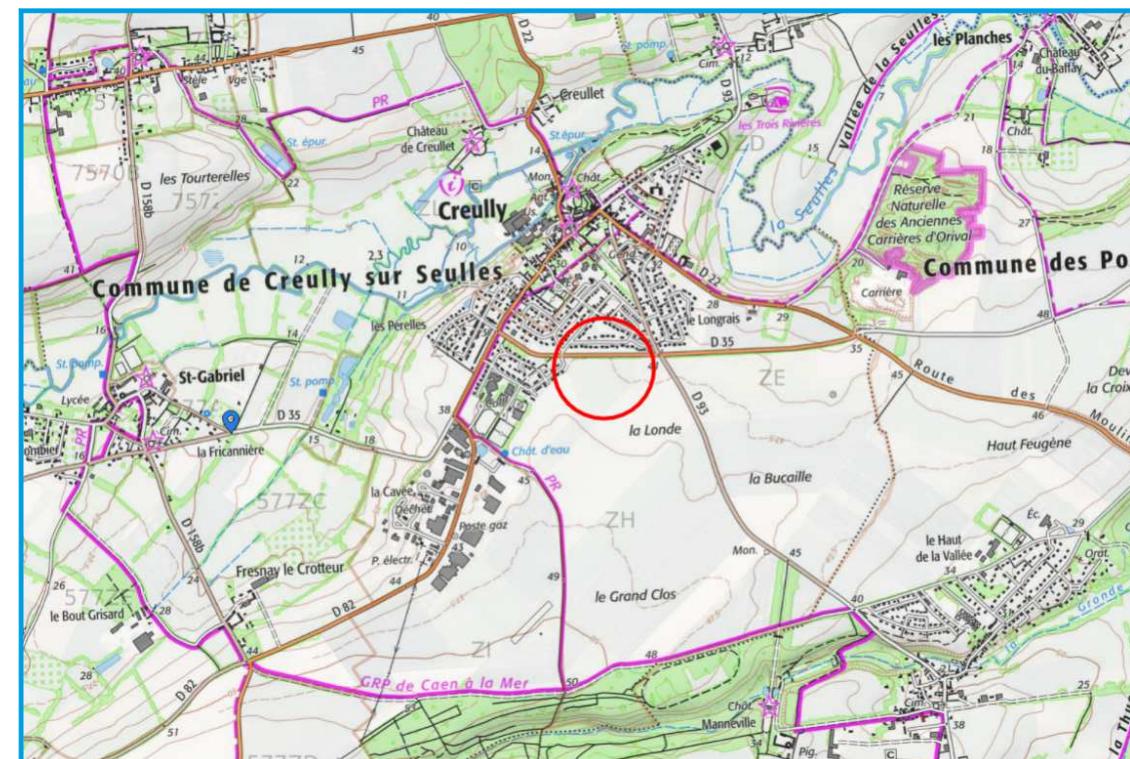


**COMMUNE DE  
CREULLY SUR SEULLES**

**Lotissement  
Le Grand Clos 1**

**Tranche 2  
Lot n°47**

Plan de situation sans échelle



**Plan de  
commercialisation**

**Références cadastrales :**

Section ZH n°286p

Superficie : 408 m<sup>2</sup> env.

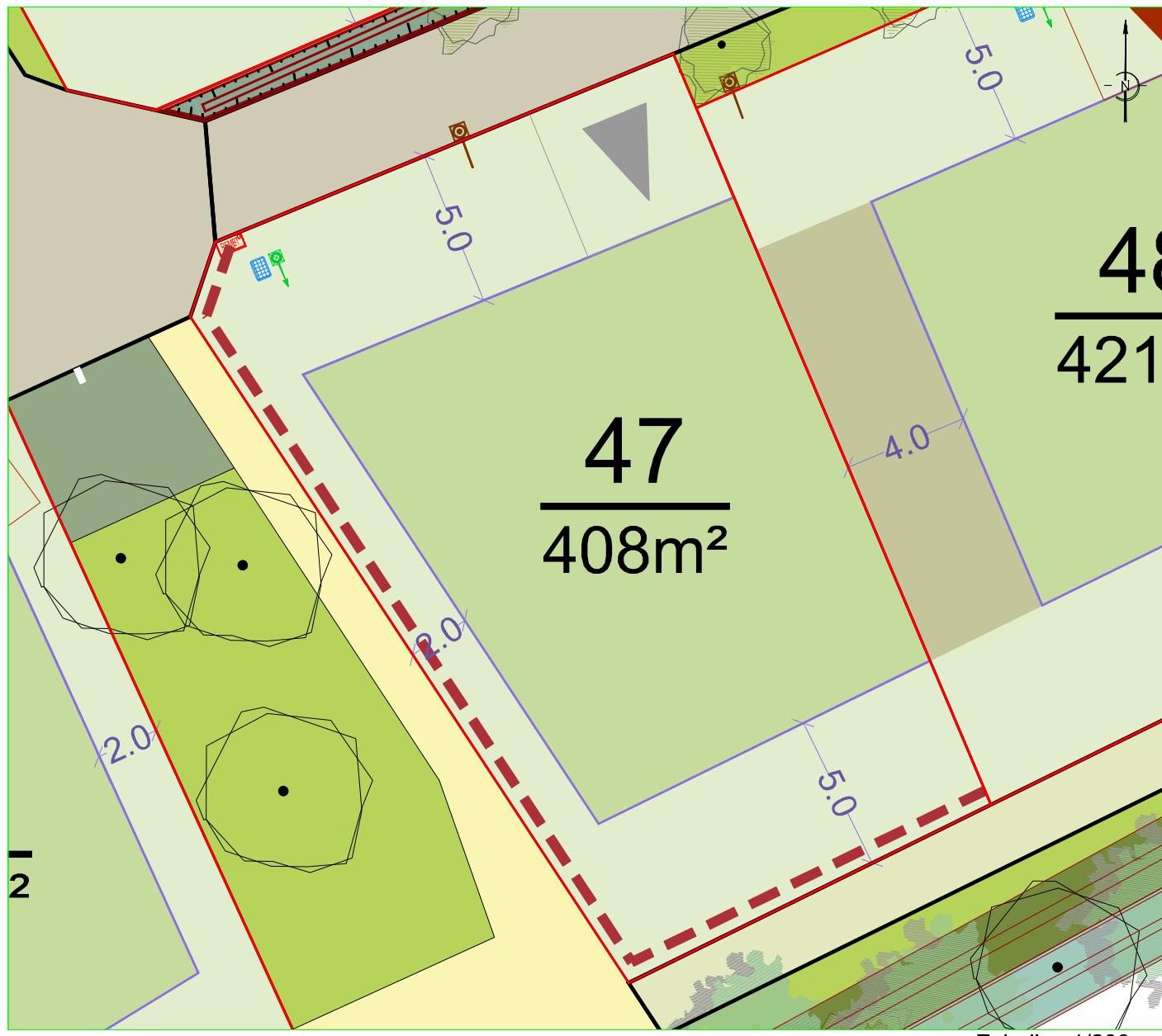


Dressé le 04/10/2024  
par A.L

Planimétrie: système RGF 93 CC49  
Altimétrie: système N.G.F IG.N 69

Réf. dossier : 2220054

## PLAN DE COMPOSITION



Les propriétaires ne pourront pas ouvrir d'accès automobiles aux lots ou d'espaces privatifs de stationnement non clos au droit des pans coupés des limites privatives, ni au droit des espaces verts communs, ni au droit de l'emplacement nécessaire pour les candélabres. Les accès privatifs et emplacements de stationnement privatif non clos seront aménagés sans qu'il soit porté préjudice aux branchements particuliers du lot, aux végétaux et arbres, aux éléments de réseaux ou tous autres aménagements créés sur les espaces communs.



## PLAN D'IMPLANTATION

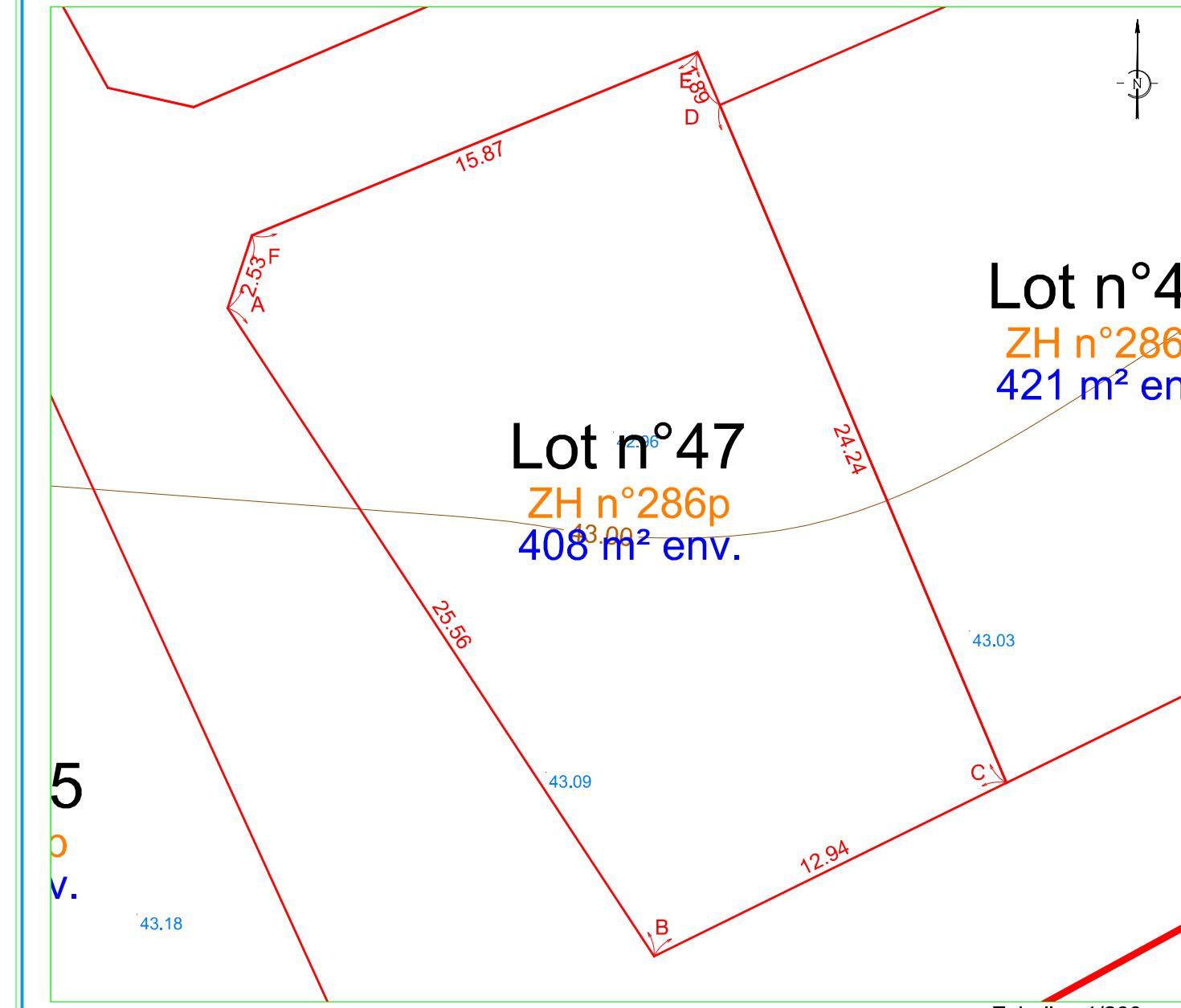


Tableau périimétrique			
Sommet	X	Y	Distance
A	1442684.02	8237007.60	25.56
B	1442698.07	8236986.25	12.94
C	1442709.68	8236991.96	24.24
D	1442700.24	8237014.29	1.89
E	1442699.50	8237016.03	15.87
F	1442684.83	8237010.00	2.53
A	1442684.02	8237007.60	

Bureau secondaire de Caen : Responsable Ghislain de BOIRY



37, rue des Compagnons - 14000 CAEN  
Téléphone : 02 31 53 39 00 Télécopie : 02 31 53 39 01  
E-mail: agence.caen@geomat.fr  
SELAS de GÉOMÈTRES EXPERTS au capital de 1 000 000 Euros - RCS Rennes 384 653 044